



Fondation Mohammed VI de Promotion des Oeuvres Sociales de l'Education-Formation

Nº - 4456 / 25

Rabat, le 23 SEP. 2025

DECISION

Le Président de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation

- Vu la loi n°73-00 portant création et organisation de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l’Education-Formation, telle qu’elle a été modifiée et complétée ;
- Vu les résolutions du Comité Directeur de la Fondation prises lors de la réunion du 28 Janvier 2021 notamment l’adoption d’un nouveau règlement des marchés de la Fondation.
- Vu le Règlement Particulier des marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l’Education – Formation du 01 Avril 2021 tel qu’il a été modifié et complété ;
- Vu l’alinéa 2 du paragraphe 7 de l’article 3 du Règlement Particulier des marchés de la Fondation ;
- Vu la nécessité du service.

DECIDE

Article Unique

De modifier et compléter la liste des prestations qui peuvent faire l'objet de contrat ou convention de droit commun, annexée au Règlement Particulier des marchés de la Fondation.



مؤسسة محمد السادس للنهوض بالأعمال الاجتماعية للتربية والتكوين

†ΞΩΘΗ | Ε:ΛΣΣ.Λ ΛΞΩΩ ΘΕΞΘ Σ ΤΙΚΟ. Θ ΤΠ:ΟΣΛΕΙ ΤΣΙ.ΛΞΙ Λ :ΘΑΣΣ Λ :ΘΛΞ:†Λ

شارع علاء الفاس، مدينة العوفان، الدار البيضاء - المغرب - ب. ب: 62 81 Avenue ALLAL AL Fassi Madinat Al IRFANE Rabat - B.P : 62 81

Site Web : www.fpm6education.ma - N° économique : 080200-80890 - الهاتف: 00177735500031 - إقليم الراشد - الأئتد ذات - 6 Avenue Aléssia Al Passi Madinal Al Idrissi - رباط - م.ب: 06 01 - ب.ف: 05 37 68 69 09

Annexe 1

Liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou conventions de droit commun (paragraphe 7 article 3 du Règlement)

Modifiée et complétée

1. Abonnement aux réseaux de télécommunication et aux services internet;
2. Abonnement aux réseaux d'eau et d'électricité;
3. Abonnement d'accès à des bases de données en ligne ;
- 4. Achat,hébergement du noms de domaine,de mots clés en lignes et autres support ainsi que le référencement de sites web ;**
5. Achat de spectacles, animation culturelles et sportives ou autres ;
6. Achat de véhicules et d'engins ;
7. Achat d'objets d'art, d'antiquité ou de collection,
8. Achat et abonnement aux journaux, revues et publications diverses ;
9. Achat d'espaces, annonces et insertions publicitaires ;
10. Achat, développement, production ou coproduction de programmes destinés à la diffusion par des organismes de radiodiffusion et de télévision et du temps de diffusion ;
11. Acquisition et recharge de cartes d'autoroute ;
12. Acquisition d'oeuvres littéraires, scientifiques ou d'art ;
13. Assistance et conseil pour développement et production des programmes destinés à la radiodiffusion ;
14. Acquisition et recharge de cartes pour l'achat de carburant, lubrifiant et réparation du parc automobile de la Fondation ;
15. Acquisition de vignettes pour le règlement des redevances d'eau, d'électricité et de télécommunication ;
16. Actes d'achat ou de location d'immeubles ;
17. Assistance comptable et fiscale ;
- 18. Prestation d'assurance ;**
19. Assurance de couverture médicale de base et complémentaire ;
- 20. Assurance d'assistance médicale et transport sanitaire ;**
21. Assurance des véhicules du parc automobile de la Fondation et autres assurances ;
22. Assurance d'objets d'art, d'antiquité, de collection et de manuscrits ;
23. Consultations médicales et medecine de travail ;
24. Consultations ou recherches juridiques, scientifiques ,**techniques** ou littéraires ou **expertise d'archives privés** ;
25. Contrat de gestion des centres de vacances et clubs ;
26. Contrat d'architecte pour les projets dont le coût global estimé des travaux est inférieur à vingt cinq millions (25.000.000) de dirhams hors taxes ;
- 27. Contrat de décorateur et d'aménagement d'interieur ;**
28. Contribution dans les revues culturelles, littéraires, juridiques ou scientifiques ;
29. Entretien, réparation et maintenance du matériel informatique, de logiciels, des ascenseurs du matériel de bureau ;



30. Entretien, réparation et maintenance des installations et matériel techniques :Installations électriques,fluides et climatisation ; matériel médical,matériel de cuisine et buanderie.

31. Entretien, réparation et maintenance des véhicules et poids lourds

32. Frais de transit et transport ;
33. Prestations de gardiennage et **surveillance**,entretien,Nettoyage, jardinage,et maintenance des espaces verts;
34. Hébergement et infogérance des systèmes d'information ;
35. Honoraires d'avocats, notaires et experts;
36. Honoraires des bureaux d' études, de bureaux de contrôle et de laboratoires d'analyse ;
37. Hôtellerie, hébergement, réception et restauration ;
38. Insertion publicitaire, support et documents publicitaires ;
39. Interprétariat ;
40. Location de salles et de stands, d'espaces d'exposition et prestations y afférentes ;
41. Location de véhicules et du matériel de transport avec ou sans chauffeur ;avec ou sans carburant ;
42. Mandats légaux ;
43. Organisation et participation aux salons, foires, conférences, forums et séminaires ;
44. Prestation de reproduction, de photographie, de gravure et reliure ;
45. Prestations de branchement d'électricité, d'eau potable et d'assainissement ;
46. Prestations de formation donnant lieu à un diplôme assurées par les universités ou établissements d'enseignement public ;
47. Prestations de formation nécessitant des compétences externes ;
- 48. Prestation d'assistance et d'accompagnement et de coaching**
49. Prestations effectuées entre administrations publiques, services de l'Etat gérés de manière autonome et la Fondation;
50. Prestations effectuées entre la Fondation et un groupement d'intérêt économique dont elle est membre
51. Prestations postales et frais d'affranchissement, messagerie et SMS ;
52. Participation d'artistes, d'intellectuels, de conférenciers, d'animateurs ou de techniciens dans des actions culturelles, scientifiques ou littéraires en relation avec l'activité de la Fondation ;
53. Prestations d'intérim (location de ressources et main d'œuvre) et auto-entrepreneurs ;
54. Recours à des experts pour l'évaluation des dommages résultant de sinistres couverts par les assurances ou d'événements exceptionnels ;
55. Traduction des documents et vérification linguistique ;
56. Traduction des oeuvres littéraires, scientifiques, culturelles ou juridiques ;
57. Transport d'invités de la Fondation à l'intérieur du Maroc, du Maroc vers l'étranger ou de l'étranger vers le Maroc ;
58. Transport du mobilier, du matériel et des matériaux de construction ;
59. Travaux d'inventaire physique des immobilisations ;
60. Travaux de décoration et d'aménagement interne ;
61. Travaux de saisie, et de traitement des fonds documentaires.

